

Ordonnance Souveraine n° 3.712 du 9 juillet 1948 relative à la déclaration concernant la délivrance gratuite réciproque des expéditions d'actes de l'état civil signée à Bruxelles le 5 juin 1948

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	9 juillet 1948
Publication	<u>Journal de Monaco du 15 juillet 1948</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Droit des personnes ; Droit des personnes - Etat civil (identité, domicile, ...)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1948/07-09-3.712@1948.07.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une déclaration concernant la délivrance gratuite réciproque des expéditions d'actes de l'état civil réclamées dans un intérêt administratif et au profit de personnes indigentes ayant été signée à Bruxelles, le 5 juin 1948, par Notre plénipotentiaire et le plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges, ladite déclaration, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 juillet 1948

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1948/Journal-4736>